



Ordonnance de télécom CRTC 2017-55

Version PDF

Références : 2017-30 et 2017-40

Ottawa, le 28 février 2017

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Cochrane Telecom Services	AMT 77 et 77A Modification au Tarif général – Modalités de service	2 décembre 2016 20 janvier 2017	6 février 2017
Independent Telecommunications Providers Association	AMT 115 Modification au Tarif général – Calcul des taux d'intérêt	20 janvier 2017	6 février 2017
Norouestel Inc.	AMT 971 Modification au Tarif des montages spéciaux – Service de réseau étendu Ethernet de couche 2	23 janvier 2017	8 février 2017
O.N. Tel Inc. (exerçant ses activités sous le nom d'Ontera)	AMT 134 Modification au Tarif général – Réorganisation corporative	24 janvier 2017	8 février 2017

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale